



2026/011

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-VIENNE

COMMUNE DE CHAMPSAC

**ARRETE MUNICIPAL DE DEVIATION DE LA
CIRCULATION RUE DES FONTAINES
POUR UN MARCHÉ DE PRODUCTEURS**

LE MAIRE DE CHAMPSAC,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - Huitième partie : signalisation temporaire ;

Considérant qu'en raison d'un marché de producteur du bar-épicerie par l'association Lu Chamçac de Champsac **le samedi 4 juillet 2026 dans le bourg**, il y a lieu d'interdire la circulation des usagers sur la RD 66, rue des Fontaines, entre la rue des Hirondelles (RD 141) et la rue de l'Ecole (VC 244) à compter du vendredi 3 jusqu'au au dimanche 5 juillet 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation à tous les véhicules sera interdite dans la rue des Fontaines (RD66), entre les rues des Hirondelles et de l'Ecole, **du vendredi 3 jusqu'au au dimanche 5 juillet 2026**.

ARTICLE 2 : La circulation sera déviée par la rue des Hirondelles (RD141) et la rue de l'Ecole (VC244).

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place aux frais et aux soins de la commune de Champsac.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité de la déviation.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de St LAURENT S/GORRE,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de CHALUS,
- Conseil Général de la Haute-Vienne MAD Antenne ORADOUR SUR VAYRES,
- Association Lu Chamçac

Fait à Champsac, le 03 juin 2026.

Le Maire,
Émeline GIAMBELLUCO

